



FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

PARCOURS DE FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE REMISE À NIVEAU

Janvier 2023

SYNTHÈSE

Certains demandeurs d'emploi ont besoin, avant de pouvoir s'inscrire dans un parcours de formation et de retour à l'emploi, d'acquérir ou de retrouver des compétences ou des techniques transversales à une large gamme de métiers. C'est à leur attention que sont proposées des formations de remise à niveau.

Ces formations ont vocation à être, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), la pierre angulaire de parcours de formation sans rupture pour les jeunes ou les demandeurs d'emploi les moins qualifiés. On compte plus de 100 000 formations de remise à niveau en 2021, ce qui représente 8 % de l'ensemble des entrées en formation.

Les formations de remise à niveau sont variées dans leurs contenus par rapport aux autres types de formations. On y trouve, par exemple, des formations en langues, à la conduite de chariots automoteurs, à l'utilisation de logiciels bureautiques ou encore, des formations en orientation et développement personnel. D'une durée plus courte que les formations certifiantes (221 heures en moyenne en 2021, contre 670 heures), les formations de remise à niveau bénéficient davantage à des demandeurs d'emploi plus âgés, moins diplômés, sans droit ouvert à l'Assurance chômage.

En 2020, une formation de remise à niveau sur deux donne lieu à une mise en parcours, majoritairement vers une formation du même type, moins fréquemment vers une formation certifiante. Par exemple, 60% des demandeurs d'emploi ayant suivi une remise à niveau en langues en 2020 ont, dans les 12 mois suivants, bénéficié d'une deuxième formation. Dans le cas où une seconde formation a lieu, le délai moyen d'entrée pour y entrer est de 2,2 mois après la fin de la formation de remise à niveau.

Le profil du demandeur d'emploi, ainsi que les caractéristiques de la première formation, influencent la mise en parcours. Ainsi, les titulaires d'un CAP / BEP ou d'un baccalauréat, les licenciés économiques, les demandeurs d'emploi souhaitant travailler dans le secteur de la santé ou ceux ayant débuté leur remise à niveau durant le PIC suivent plus souvent une autre formation à la sortie de la remise à niveau. A l'inverse, les jeunes de moins de 25 ans ou les demandeurs d'emploi qui suivent une première formation courte ont une probabilité moindre de suivre une autre formation.

Depuis le lancement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), **les formations de remise à niveau ont vocation à être, tout particulièrement pour les jeunes et pour les moins qualifiés, la pierre angulaire de parcours certifiants dits « sous couture »**, c'est-à-dire en évitant les ruptures (*Encadré 1*). L'enjeu est de réduire la durée des transitions entre deux formations afin de diminuer le temps pendant lequel le demandeur d'emploi n'est pas disponible pour rechercher et occuper un emploi, tout en favorisant le retour à l'emploi.

A partir du Fichier national des allocataires (FNA), cette étude met en évidence les caractéristiques des formations de remise à niveau ainsi que des bénéficiaires qui les suivent, au regard des autres formations, les parcours de formation et de quelle manière ceux-ci ont évolué depuis le début de la mise en œuvre du PIC.

ENCADRÉ 1 - LE PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC)

« L'investissement dans les compétences est un volet majeur du Grand plan d'investissement 2018-2022. [...] »

Il a mobilisé 15 milliards d'euros pour :

- financer des actions visant à développer les compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification, dont notamment les personnes en situation de handicap et les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).
- répondre aux besoins de recrutement des entreprises, notamment pour des métiers en tension ;
- contribuer à la transformation des compétences : qualification de la main d'œuvre pour répondre aux évolutions de compétences, en lien notamment avec la transformation numérique et la transition écologique. [...]

3 objectifs pour y parvenir :

- 1/ Accompagner et sécuriser les parcours.
- 2/ Garantir un socle de compétences de base.
- 3/ Répondre aux besoins des entreprises et qualifier la main-d'œuvre.

Le 3^{ème} rapport d'évaluation du PIC met en évidence plusieurs résultats.

- Le PIC a conduit à une hausse importante des entrées dans des formations visant à l'acquisition de compétences de base, notamment de remise à niveau, pré-qualifiantes ou de remobilisation.
- Avec le PIC, une augmentation des mises en parcours après une formation destinée à acquérir des savoirs de base est observée, néanmoins, la poursuite de formation reste faible et encore davantage si on considère les orientations vers une formation certifiante.
- Si le PIC a permis une amélioration de l'accès à la formation pour les publics cibles que sont notamment les jeunes et les moins qualifiés, il n'a pas permis un rattrapage par rapport aux autres types de publics. »

Source : [Ministère du Travail](#)

Plus courtes que d'autres formations, les remises à niveau couvrent une variété de domaines

Les formations de remise à niveau recouvrent une grande variété de domaines. Ainsi, entre 2014 et 2021, les formations de remise à niveau recouvrent pas moins de 1 500 libellés différents (Figure 1).

On y retrouve des formations plutôt à visée généraliste comme l'orientation professionnelle, le développement professionnel et personnel, des formations en langue, notamment le français langue étrangère ou l'anglais, en informatique, ainsi que des formations plus spécifiques comme la conduite de chariot automoteur ou la FIMO ou la FCO, nécessitant un recyclage régulier pour rester valide ¹.

FIGURE 1 - LIBELLÉ DES FORMATIONS DE REMISE À NIVEAU SELON LEUR FRÉQUENCE



Note : la taille des mots représente leur fréquence dans les libellés de formation.

Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : ensemble des formations de remise à niveau ayant débuté entre 2014 et 2021.

¹ La FIMO est la formation initiale minimale obligatoire pour les conducteurs de poids lourds, tandis que la FCO est la formation continue obligatoire, qu'ils doivent ensuite suivre obligatoirement tous les 5 ans.

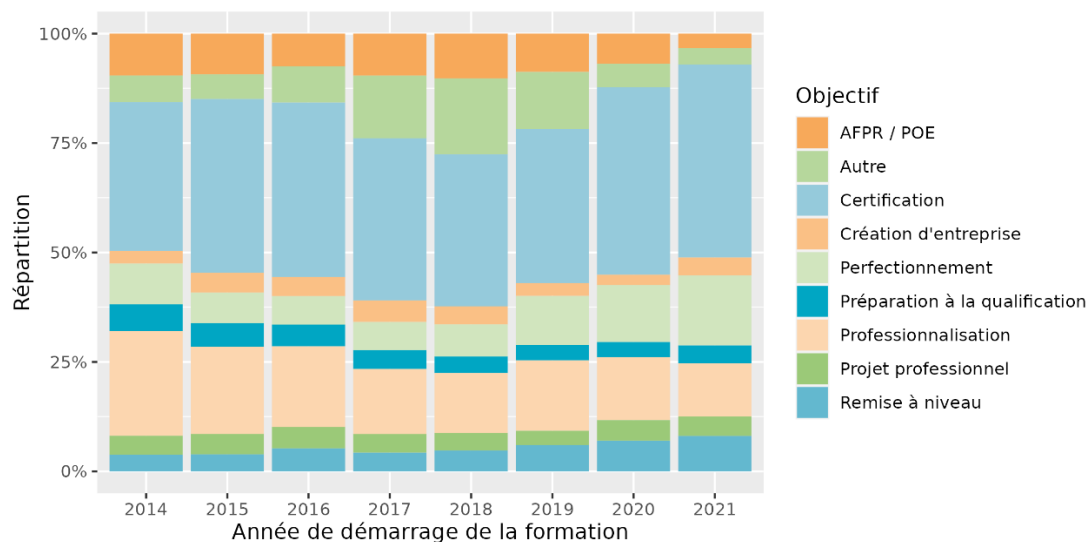
Alors qu'il y a eu près de 1,5 million d'entrées en formation en 2021, les remises à niveau représentent une faible proportion de celles-ci : 8 % pour l'année 2021 (Figure 2). Toutefois, cette part a doublé sur la période 2014 - 2021 puisqu'elle était de 4 % auparavant (Encadré 2).

ENCADRÉ 2 - DÉFINITION DES DIFFÉRENTS OBJECTIFS DE FORMATION

- **AFPR / POE** : l'Action de formation préalable au recrutement et la Préparation opérationnelle à l'emploi (individuelle ou collective) concernent des formations avant une embauche pour combler l'écart entre les compétences détenues par le demandeur d'emploi et celles requises par le poste.
- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par le passage d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Création d'entreprise** : ce type de formations permet de préparer à la création ou la reprise d'une entreprise.
- **Professionalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Préparation à la qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans l'activité professionnelle qu'elles occupent ou recherchent, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

Source : Pôle emploi

FIGURE 2 - RÉPARTITION DES ENTRÉES SELON LE TYPE DE FORMATION



Source : Fichier national des allocataires

Champ : ensemble des entrées en formation ayant débuté de 2014 à 2021.

Par rapport à d'autres types de formation, celles qui ont pour objectif la remise à niveau sont d'une durée plutôt courte : 221 heures en moyenne en 2021, tandis que les formations certifiantes durent en moyenne 670 heures, et les formations de perfectionnement 194 heures (*Figure 3*).

FIGURE 3 - VOLUME HORAIRE MOYEN PAR OBJECTIF DE FORMATION EN 2021

Objectif	Durée moyenne (en heures)
Certification	670
Projet professionnel	395
Préparation à la qualification	325
AFPR / POE	288
Professionnalisation	274
Remise à niveau	221
Perfectionnement	194
Création d'entreprise	54
Autre	963

Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : ensemble des entrées en formation en 2021

Les bénéficiaires d'une formation de remise à niveau sont moins diplômés et plus âgés que les autres demandeurs d'emploi formés

Les bénéficiaires d'une formation de remise à niveau initiée en 2021 sont moins diplômés que les demandeurs d'emploi suivant un autre type de formation : un tiers n'a aucun diplôme contre un sur cinq (*Figure 4*).

Ils sont également un peu plus âgés : parmi les bénéficiaires d'une formation de remise à niveau, 23 % ont plus de 50 ans (contre 16 % chez ceux qui suivent un autre type de formation). Le PIC a permis une amélioration de l'accès à la formation pour les jeunes qui s'est traduit par une augmentation de la part de jeunes formés entre 2014 et 2021. Cette hausse a été observée parmi les bénéficiaires d'une formation de remise à niveau de la même manière que pour les autres types de formation : en 2021, les moins de 25 ans représentent désormais 16 % des entrées en remise à niveau et 17 % dans les autres types de formation (contre moins de 1 % des remises à niveau comme des autres formations en 2014).

Les bénéficiaires d'une formation de remise à niveau sont moins fréquemment allocataires de l'Assurance chômage. Ainsi, presque la moitié d'entre eux n'avait pas de droit à l'Assurance chômage tandis que les non-allocataires ne représentent qu'un tiers des bénéficiaires d'un autre type de formation.

Ce sont également plus fréquemment des femmes (55 % des entrées en remise à niveau contre 52 % pour les autres types de formation).

FIGURE 4 - PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES ENTRÉS EN FORMATION EN 2021 SELON LE TYPE DE FORMATION

	Modalités	Remise à niveau (8 %)	Autre objectif de formation (92 %)
Genre	Homme	45%	48%
	Femme	55%	52%
Age	Moins de 25 ans	16%	17%
	De 25 à 34 ans	27%	33%
	De 35 à 49 ans	35%	34%
	50 ans et plus	23%	16%
Qualification	Primaire	12%	4%
	Collège/lycée	34%	26%
	CAP/BEP	17%	16%
	BAC/ECHEC études sup	20%	27%
	BAC + 2	6%	9%
	BAC + 3/4	5%	8%
	BAC + 5 et plus	4%	7%
	Inconnu	2%	1%
Assurance chômage	Pas de droit	52%	39%

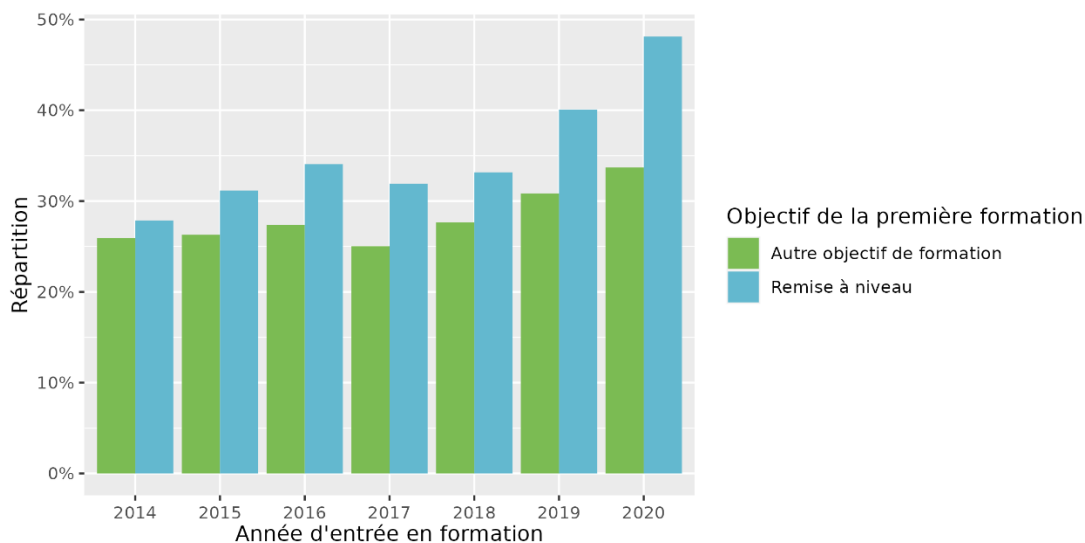
Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2021

Près de la moitié des remises à niveau donne lieu à une mise en parcours, majoritairement vers une formation ayant le même objectif

Les formations de remise à niveau donnent plus souvent lieu à une autre formation par la suite. Ainsi, près de la moitié des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation de remise à niveau en 2020 ont suivi une deuxième formation dans les 12 mois suivant la sortie de la première contre un tiers parmi les bénéficiaires d'un autre type de formation (*Figure 5*). **Avec le PIC, entre 2014 et 2020, de plus en plus de demandeurs d'emploi s'inscrivent dans un parcours de formation. Cette hausse est encore plus marquée parmi ceux ayant démarré par une formation de remise à niveau** : passant de 28 % en 2014 à 48 % en 2020 pour les bénéficiaires d'une première formation de remise à niveau et de 26 % à 34 % pour les demandeurs d'emploi ayant démarré un autre type de formation.

FIGURE 5 - PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT SUIVI UNE DEUXIÈME FORMATION DANS LES 12 MOIS SELON L'OBJECTIF DE LA 1^{ÈRE} FORMATION, PAR ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA 1^{ÈRE} FORMATION



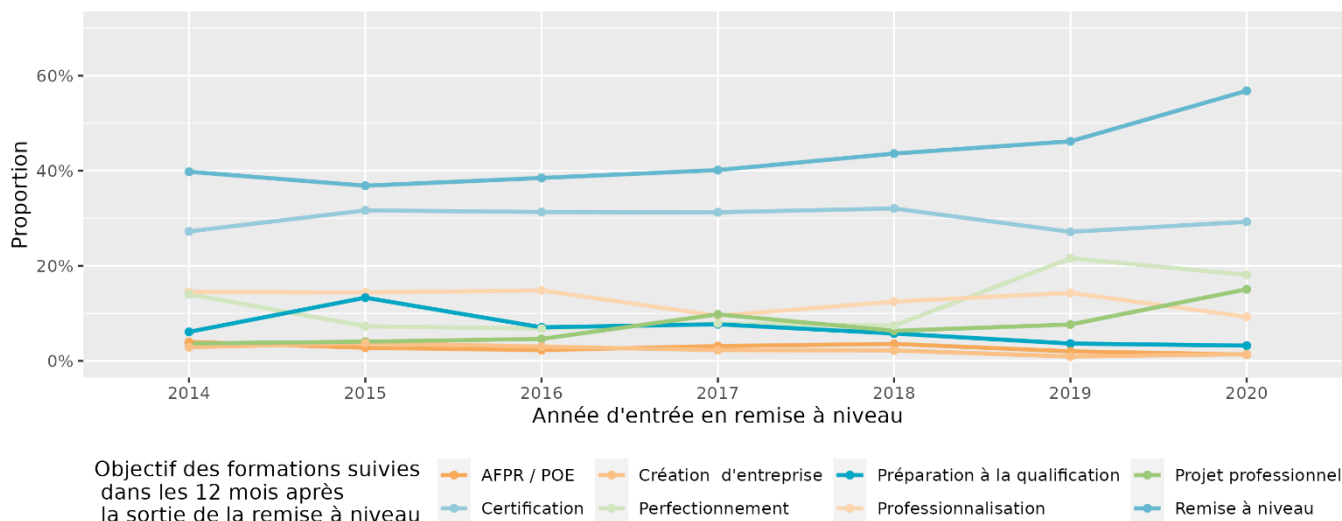
Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une première formation au cours de leur épisode de chômage entre 2014 et 2020

Après une première formation de remise à niveau, les demandeurs d'emploi suivent majoritairement une autre formation du même type dans les 12 mois suivant leur sortie pour près de 6 bénéficiaires sur 10 (Figure 6).

Environ 3 sur 10 entreprennent une formation certifiante et cette proportion n'a pas augmenté depuis la mise en œuvre du PIC.

FIGURE 6 - PART DE FORMATIONS SUIVIES DANS LES 12 MOIS SELON L'OBJECTIF DE LA FORMATION, PAR ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA 1^{ÈRE} FORMATION



Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une première formation au cours de leur épisode de chômage entre 2014 et 2020

Compte-tenu de l'hétérogénéité des formations de remise à niveau, il n'est pas totalement surprenant que toutes ne donnent pas lieu de la même manière à une mise en parcours. Ainsi, parmi les remises à niveau les plus suivies par les bénéficiaires, les formations « chariot automoteur » ou encore « FIMO / FCO », probablement car elles concernent fréquemment du recyclage, donnent beaucoup moins lieu à une deuxième formation que celles du type « orientation professionnelle » par exemple (Figure 7). En effet, par exemple, l'autorisation de conduire un chariot automoteur doit être renouvelée obligatoirement tous les 5 ans, via le suivi d'une formation, pour continuer d'être valide. Une fois effectuée, une reprise à l'emploi peut être envisagée sans qu'il ne soit impératif de suivre une autre formation, notamment certifiante. Le principe est le même pour la formation « FIMO /FCO ».

FIGURE 7 - PART DES FORMATIONS DONNANT LIEU À UNE DEUXIÈME FORMATION DANS LES 12 MOIS SUIVANT LA SORTIE POUR LES 10 FORMATIONS DE REMISE À NIVEAU LES PLUS SUIVIES EN 2020

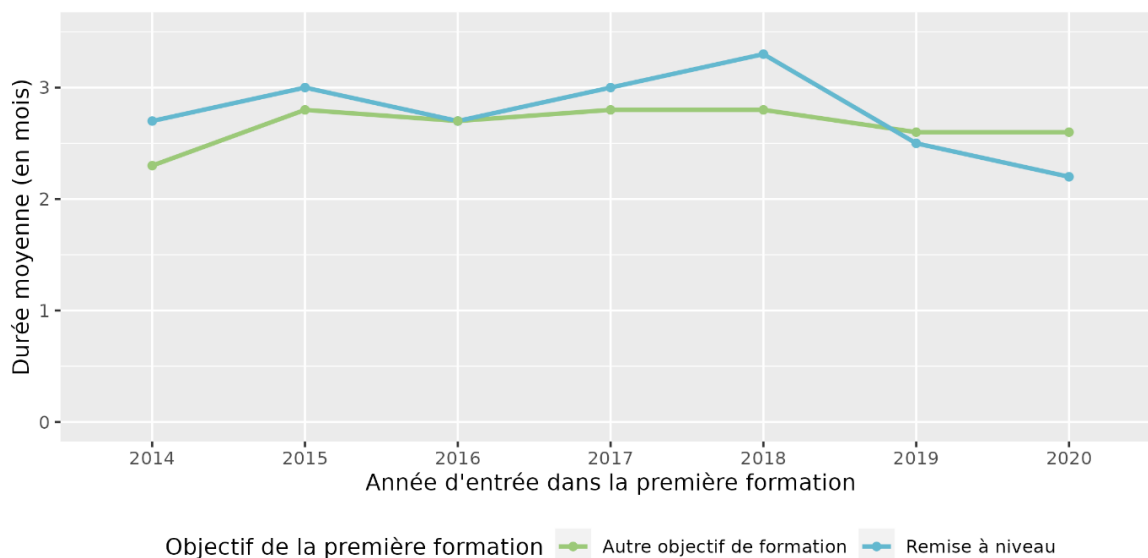
Type de remise à niveau	Part donnant lieu à une deuxième formation dans les 12 mois suivant la sortie
Mise à niveau	53 %
Orientation professionnelle	55 %
Langues	60 %
Français langue étrangère	42 %
Chariot automoteur	29 %
Logiciel bureautique	32 %
Développement professionnel et personnel	53 %
Accompagnement vers emploi	58 %
Anglais	27 %
FIMO FCO	24 %

Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : top 10 des formations de remise à niveau les plus suivies en 2020

En moyenne, 2,2 mois se sont écoulés entre la sortie de la première formation de remise à niveau, entamée en 2020, et l'entrée dans une autre formation, 2,6 mois lorsque la première formation n'est pas une remise à niveau. Sur la période plus récente, 2018-2020, ce délai s'est raccourci pour les formations de remise à niveau, tandis qu'il est resté plutôt stable pour les autres types de formation, ceci pouvant traduire un effet du PIC de permettre des parcours « sans couture » (Figure 8).

FIGURE 8 - DÉLAI MOYEN D'ENTRÉE DANS LA DEUXIÈME FORMATION SELON L'OBJECTIF DE LA 1^{ÈRE} FORMATION, PAR ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA 1^{ÈRE} FORMATION



Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une première formation au cours de leur épisode de chômage entre 2014 et 2020 et en ayant suivi au moins une deuxième dans les 12 mois suivants la sortie de la première

Être dans un parcours de formation est influencé par des facteurs liés aux caractéristiques du demandeur d'emploi et de la 1^{ère} formation

Plusieurs facteurs influencent le fait, pour un demandeur d'emploi, de s'inscrire dans un parcours de formation. Une modélisation logistique de la probabilité de suivre une deuxième formation dans les 12 mois après la sortie d'une première formation de mise à niveau montre que si les jeunes ont moins tendance à suivre une deuxième formation, les demandeurs d'emploi avec un niveau CAP / BEP ou bac poursuivent plus fréquemment leur parcours de formation par rapport aux non-diplômés (Figures 9 & 10). Ce résultat s'inscrit dans la littérature qui montre que les non qualifiés ont tendance à moins accéder à la formation (voir notamment 3^{ème} rapport d'évaluation du PIC²). Les licenciés économiques ont une plus grande probabilité d'accéder à une deuxième formation après leur remise à niveau tout comme les demandeurs d'emploi qui recherchent un emploi dans le secteur de la santé.

Sans doute en lien avec les plans gouvernementaux et les plus grandes possibilités de formation données par les ressources massives mobilisées dans le cadre du PIC, les formations de remise à niveau ayant débuté en 2019 ou 2020 donnent lieu plus souvent à une deuxième formation que celles entamées en 2014, même avant les différents plans (notamment plan 500 000 formations).

Les caractéristiques de la première formation ne sont pas non plus sans conséquence sur les parcours. Ainsi, les remises à niveau les plus courtes sont moins souvent suivies d'une formation. **Une autre modélisation montre que les formations de remise à niveau ne sont pas celles qui donnent lieu le plus fréquemment à des mises en parcours.** Ainsi, les demandeurs d'emploi qui ont suivi une première formation de type préparation à la qualification ou projet professionnel suivent plus souvent une autre formation que celles qui ont suivi une remise à niveau.

² DARES (2022), « Troisième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences », novembre 2022.

FIGURE 9 - PROFILS DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT SUIVI UNE FORMATION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION SUIVIE

		Demands d'emploi ayant bénéficié d'une formation de remise à niveau	Demands d'emploi ayant bénéficié d'une formation quel que soit son objectif
Genre	Homme	56 %	50 %
	Femme	44 %	50 %
Age	Moins de 25 ans	7 %	7 %
	De 25 à 34 ans	24 %	34 %
	De 35 à 49 ans	38 %	37 %
	50 ans et plus	31 %	21 %
Qualification	Primaire Collège lycée	41 %	27 %
	CAP BEP	20 %	20 %
	BAC	21 %	29 %
	Etudes supérieures	17 %	24 %
Motif d'inscription à Pôle emploi	Autre licenciement	39 %	11 %
	Autre motif	11 %	33 %
	Démission	2 %	3 %
	Fin de contrat	17 %	24 %
	Licenciement économique	8 %	7 %
	Première entrée ou sortie de stage	15 %	13 %
	Rupture conventionnelle	8 %	10 %
Situation vis-à-vis de l'Assurance chômage	Existence d'un droit à l'Assurance chômage entre l'inscription à Pôle emploi et l'entrée en formation	48 %	56 %
	Pas de droit	52 %	44 %
Métier recherché (code ROME)	Agriculture	3 %	3 %
	Arts	1 %	1 %
	Banque	1 %	1 %
	Commerce	14 %	13 %
	Communication	1 %	2 %
	Construction	7 %	8 %
	Hôtellerie restauration	9 %	8 %
	Industrie	6 %	7 %
	Installation maintenance	4 %	5 %
	Santé	4 %	8 %
	Services à la personne	22 %	18 %
	Spectacle	1 %	1 %
	Support à l'entreprise	14 %	14 %
	Transports logistique	12 %	13 %
Reprise d'emploi en cours de droit dans les 12 mois après la sortie de formation	Non	43 %	50 %
	Oui	57 %	50 %

Ancienneté d'inscription à Pôle emploi à l'entrée dans la 1^{ère} formation	Moins de 3 mois	41 %	42 %
	Entre 3 et moins de 6 mois	18 %	16 %
	Entre 6 et moins de 12 mois	18 %	18 %
	Entre 12 et moins de 18 mois	8 %	9 %
	Entre 18 et moins de 24 mois	4 %	5 %
	24 mois et plus	11 %	10 %
Année d'entrée en formation	2014	8 %	11 %
	2015	8 %	10 %
	2016	19 %	18 %
	2017	12 %	14 %
	2018	13 %	14 %
	2019	19 %	17 %
	2020	21 %	16 %
Durée de la 1^{ère} formation	Une semaine ou moins	20 %	15 %
	De plus d'une semaine à moins d'un mois	25 %	16 %
	De plus d'un mois à moins de 3 mois	36 %	31 %
	De plus de 3 mois à 6 mois	16 %	16 %
	Plus de 6 mois	3 %	21 %
Objectif de la 1^{ère} formation	Préparation à la qualification		5 %
	Certification		36 %
	Création d'entreprise		4 %
	Perfectionnement		9 %
	AFPR ou POE		10 %
	Professionnalisation		17 %
	Projet professionnel		5 %
	Remise à niveau		5 %
	Autre		10 %

Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : ensemble des demandeurs bénéficiaires d'une première formation de remise à niveau au cours de leur épisode de chômage entre 2014 et 2020 pour la colonne 1 et ensemble des demandeurs bénéficiaires d'une première formation quel qu'elle soit au cours de leur épisode de chômage entre 2014 et 2020 pour la colonne 2.

FIGURE 10 - MODÈLE LOGISTIQUE DE SUIVRE UNE DEUXIÈME FORMATION

		Probabilité de suivre une deuxième formation dans les 12 mois après la sortie d'une formation de remise à niveau		Probabilité de suivre une formation certifiante dans les 12 mois après la sortie d'une 1 ^{ère} formation	
		Coefficient	Significativité	Coefficient	Significativité
Constante		-1,19	***	-1,65	***
Genre	Homme	Référence			
	Femme	0,02	***	0,15	***
Age	Moins de 25 ans	-0,26	***	-0,02	**
	De 25 à 34 ans	-0,13	***	-0,07	***
	De 35 à 49 ans	Référence			
	50 ans et plus	-0,09	***	-0,07	***
Qualification	Primaire Collège lycée	Référence			
	CAP BEP	0,20	***	0,12	***
	BAC	0,23	***	0,34	***
	Etudes supérieures	0,10	***	0,34	***
Motif d'inscription à Pôle emploi	Autre licenciement	0,30	***	0,15	***
	Autre motif	0,16	***	-0,02	***
	Démission	0,13	***	0,05	***
	Fin de contrat	Référence			
	Licenciement économique	0,45	***	0,65	***
	Première entrée ou sortie de stage	0,27	***	-0,05	***
	Rupture conventionnelle	0,11	***	0,04	***
Situation vis-à-vis de l'Assurance chômage	Droit à l'Assurance chômage	0,04	***	0,19	***
	Pas de droit	Référence			
Métier recherché (code ROME)	Agriculture	-0,22	***	-0,48	***
	Arts	0,01	ns	-0,54	***
	Banque	-0,34	***	-0,60	***
	Commerce	-0,12	***	-0,47	***
	Communication	-0,17	***	-0,48	***
	Construction	-0,15	***	-0,33	***
	Hôtellerie restauration	-0,12	***	-0,28	***
	Industrie	-0,09	***	-0,40	***
	Installation maintenance	0,01	ns	-0,30	***
	Santé	0,34	***	0,67	***
	Services à la personne	Référence			
	Spectacle	-0,18	***	-0,36	***
	Support à l'entreprise	0,07	***	-0,33	***
	Transports logistique	-0,14	***	-0,16	***
Reprise d'emploi en cours de droit dans les 12 mois après la sortie de formation	Non	0,24	***	0,16	***
	Oui	Référence			

Ancienneté d'inscription à Pôle emploi à l'entrée dans la 1^{ère} formation	Moins de 3 mois		Référence		
	Entre 3 et 6 mois	0,06	***	-0,08	***
	Entre 6 et 12 mois	0,00	ns	-0,10	***
	Entre 12 et 18 mois	-0,08	***	-0,21	***
	Entre 18 et 24 mois	-0,08	***	-0,25	***
	Plus de 24 mois	-0,17	***	-0,30	***
Année d'entrée en formation	2014		Référence		
	2015	0,18	***	0,16	***
	2016	0,36	***	0,22	***
	2017	0,23	***	0,10	***
	2018	0,34	***	0,24	***
	2019	0,61	***	0,50	***
	2020	0,94	***	0,55	***
Durée de la 1^{ère} formation	Une semaine ou moins	-0,45	***	-0,40	***
	De plus d'une semaine à moins d'un mois	-0,26	***	-0,15	***
	De plus d'un mois à moins de 3 mois		Référence		
	De plus de 3 mois à 6 mois	0,11	***	-0,16	***
	Plus de 6 mois	-0,06	*	0,12	***
Objectif de la 1^{ère} formation	Préparation à la qualification			-0,11	***
	Certification			Référence	
	Création d'entreprise			-1,49	***
	Perfectionnement			-1,31	***
	AFPR ou POE			-2,49	***
	Professionnalisation			-1,38	***
	Projet professionnel			-0,46	***
	Remise à niveau			-0,81	***
	Autre			-1,65	***

Observations : il s'agit ici de régressions logistiques simples. Dans les colonnes 3, et 5 sont présentés les coefficients estimés. Par « Référence » est indiquée la modalité de référence d'une variable. Nous commentons principalement le signe des coefficients estimés et non leur valeur effective : un signe positif représente une corrélation positive entre une caractéristique et la probabilité d'avoir suivi une formation tandis qu'un signe négatif traduit une corrélation négative. Dans les colonnes 4 et 6 est indiquée la significativité des coefficients : *** : coefficient significatif au seuil de 1 % ; ** : coefficient significatif au seuil de 5 % ; * : coefficient significatif au seuil de 10 % ; ns : coefficient non significatif au seuil de 10 %. Lorsque le coefficient est non significatif cela signifie que la corrélation entre une caractéristique et la probabilité d'avoir suivi une formation est nulle.

Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : ensemble des demandeurs bénéficiaires d'une première formation de remise à niveau au cours de leur épisode de chômage entre 2014 et 2020 pour les colonnes 3 et 4 et ensemble des demandeurs bénéficiaires d'une première formation quel qu'elle soit au cours de leur épisode de chômage entre 2014 et 2020 pour les colonnes 5 et 6.



**PARCOURS DE
FORMATION DES
BÉNÉFICIAIRES D'UNE
REMISE À NIVEAU**

Janvier 2023
Florine Martin

Unédic

4, rue Traversière 75012 Paris
T. +33 1 44 87 64 00

 [@unedic](https://twitter.com/unedic)  [unedic](https://www.linkedin.com/company/unedic) [unedic.org](https://www.unedic.org)